



APPEL D'OFFRES

Formation au système comptable de l'OHADA SYCEBNL

Contexte

Les 21 et 22 décembre 2022 s'est tenue à Niamey (Niger) la réunion de la 53ème session du Conseil des Ministres de l'OHADA qui a adopté à l'unanimité des Etats présents et votants, l'Acte uniforme relatif au Système comptable des entités à but non lucratif.

Ce texte, qui vient en complément de l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information produite au sein de l'espace OHADA. En effet entrent dans le champ d'application de L'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière en son article 2, toutes les entités produisant des biens et des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent, dans un but lucratif ou non, des activités économiques à titre principal ou accessoires qui se fondent sur des actes répétitifs, à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique.

Il convient de noter que l'article 5 du même Acte uniforme exclut du champ d'application du Système comptable OHADA (SYSCOHADA) : les établissements de crédit, les établissements de microfinance, les acteurs du marché financier, les sociétés d'assurance et de réassurance, les organismes de sécurité et de prévoyance sociales et les entités à but non lucratif.

Cela signifie que les entités à but non lucratif tout comme les autres entités (banques, assurances, mutuelles sociales...) doivent disposer d'un système comptable qui leur est propre.

L'harmonisation des pratiques comptables des entités à but non lucratif nécessite la mise en place d'un dispositif comptable qui permet de traduire leurs activités selon des règles comptables appropriées.

Le Système comptable des entités à but non lucratif est un système d'organisation de l'information financière ayant pour but de présenter les états financiers reflétant l'image fidèle de la situation financière, de la performance et des variations de la situation de trésorerie des entités à but non lucratif afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs de ces informations.

Ce référentiel comptable s'applique aux entités suivantes :

- les associations, les ordres professionnels et entités assimilées,
- les projets de développement et assimilés.

Pour permettre aux utilisateurs et aux « producteurs » des états comptables et financiers des entités à but non lucratif de saisir la nature, la portée et les spécificités du Système comptable le Conseil des

Ministres a adopté l'Acte uniforme et son annexe, le Système comptable des entités à but non lucratif, de 422 pages, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2024.

Ainsi, toutes les entités à but non lucratif (ONG, Associations, Fondations, Unités de Gestion de Projets...) seront donc contraintes de se mettre en conformité avec ce nouveau référentiel. C'est dans cette optique que la PFONGUE a jugé bon d'organiser des formations mutualisées pour ses membres afin d'outiller les responsables comptables et financiers à bien appliquer les dispositions du SYCEBNL.

Objectif de la prestation

Cette prestation consiste en l'organisation d'une ou plusieurs sessions de formations ayant pour objectif de permettre aux professionnels du domaine de maîtriser le nouveau système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL).

De façon spécifique, il s'agit de permettre aux participants de :

- Connaître le champ d'application du SYCEBNL ;
- S'appropriier le cadre juridique du SYCEBNL ;
- Maîtriser le cadre conceptuel du SYCEBNL ;
- S'appropriier la structure, le contenu et le fonctionnement des comptes ;
- Être aptes à traiter correctement toutes les opérations comptables d'une entité assujettie ;
- Produire des états financiers conformes au référentiel SYCEBNL, fiables donnant une image fidèle du patrimoine et de la situation financière d'une entité assujettie ;
- Doter une entité assujettie au SYCEBNL d'une organisation comptable appropriée.

Livrables des formations

A l'issue des formations, le prestataire devra livrer les documents suivants :

- Attestation de participation
- Support de formation en Pdf
- Modèle d'états financiers pour les Associations (En version Excel)
- Modèle d'états financiers pour les Projets de développement et assimilés (En version Excel)
- Modèle d'états financiers du Système Minimal de Trésorerie (En version Excel)
- Guide pour le basculement des comptes au 01.2024 (Bilan d'ouverture)
- Autres outils pertinents

Cibles des formations

Ce séminaire est destiné à tous les professionnels du chiffre des ONG membres de la PFONGUE en particulier :

- Les directeurs administratifs et financiers ;
- Les chefs comptables et comptables ;
- Les responsables des ONG et Projets de développement ;

Durées et zones

La.les session.s de formation se tiendront à Dakar dans les locaux de la PFANE/PFONGUE.
La durée des formations est à définir par le prestataire dans sa proposition technique.

Organisation et réalisation des formations

La formation très pratique sera animée par un.e formateur.trice expérimenté.e (plusieurs années d'expériences) et qui allie la théorie et la pratique de la comptabilité OHADA. Une personne très avertie de la question de la comptabilité des organisations à but non lucratif.

La formation devra aborder les points suivants :

- Présentation du SYCEBNL, du droit comptable et du cadre conceptuel.
- Structure comptable
- Traduction comptable des opérations courantes.
- Traduction comptable des opérations et problèmes spécifiques.
- Les états financiers du SYCEBNL

Les coûts logistiques (salles, restaurations, déplacements des participants) seront à la charge de la PFONGUE.

La période souhaitée pour le démarrage des formations est estimée à mi-février.

Profil recherché

Qualification et expérience

- Expert-comptable diplômé d'États ;
- Formateur sur le SYSCOHADADA Révisé et certifié en SYCEBNL ;
- Démontrer une excellente connaissance de la gestion financière des OBNL et des procédures d'audit.

Qualité et compétence

- Excellente maîtrise des systèmes comptables ;
- Excellentes compétences d'analyse, de rédaction, de communication et de synthèse ;
- Bonne compétence pédagogique et d'animation de formations.

Soumission des offres

Une proposition technique et financière de 10 pages maximum (annexes non compris) comprenant les éléments suivants :

- Méthodologie proposée ;
- Modules de formations proposés ;
- CV du/des membres de l'équipe ;
- Budget détaillé de l'offre (le.s consultant.s devront couvrir les frais liés aux déplacements) ;
- Lettre de compréhension de la prestation indiquant pourquoi vous voulez entreprendre cette mission, votre capacité et expérience ainsi que votre disponibilité.

Les offres sont recevables en français aux adresses suivantes coordination@pfongue.org ; admin@pfongue.org au plus tard le **30 janvier 2024 à 23h59**.